

**Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privés**

**Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'associations gestionnaires d'établissements relevant du champ du handicap et de la compétence exclusive de l'ARS**

Affaire suivie par Claire Gouelleu  
Chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS  
03 62 72 86 23  
[Claire.gouelleu@ars.sante.fr](mailto:Claire.gouelleu@ars.sante.fr)

Lille, le 8 janvier 2019

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

La Direction régionale des affaires culturelles et l'Agence régionale de santé Hauts-de-France conduisent conjointement le programme Culture-Santé afin de favoriser l'accès à l'art et à la culture, de tous les publics issus des champs de la santé et du handicap : patients, résidents, professionnels, familles et visiteurs. Ce programme permet aux établissements de santé (publics, privés et privés d'intérêt collectif) et aux associations gestionnaires de structures médico-sociales (relevant du champ du handicap et de la compétence exclusive de l'ARS) de développer une dynamique culturelle et artistique, de l'inscrire dans leurs prises en charge et de l'ancrer dans leur politique générale.

En région Hauts-de-France, le nombre d'établissements et d'associations soutenus par ce programme s'accroît fortement. Les projets se diversifient, se multiplient et se qualifient d'année en année, grâce notamment à une véritable co-construction entre les parties prenantes. Ils se déclinent sous la forme de résidences d'artistes ou d'actions culturelles en lien avec des structures du territoire et/ou des artistes professionnels.

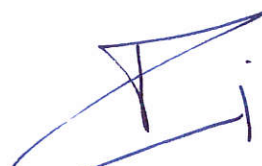
Afin de renforcer et d'encourager les dialogues et les rencontres entre les champs de la santé, du handicap, de l'art et de la culture, l'ARS et la DRAC reconduisent leurs deux dispositifs d'accompagnement pour l'année 2019 :

- un appel à projets à destination des établissements de santé ;
- un appel à candidatures à destination des associations gestionnaires de structures relevant du handicap et de la compétence exclusive de l'ARS.

Vous trouverez ci-joints les documents relatifs à ces deux dispositifs, également disponibles sur les sites: [www.ars.hauts-de-france.sante.fr](http://www.ars.hauts-de-france.sante.fr) et <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Hauts-de-France

  
Monique Ricomes

Directeur régional  
des affaires culturelles  
Hauts-de-France

  
Marc Drouet